



Assemblée Générale Ordinaire du 22 septembre 2017 Relevé de décisions extraites du procès-verbal

***Présents :** André Bresson, René Caverni, Philippe Chailan, Jakline Eid, Michel Mané, Sylvain Miguel, Yvette Miguel, Annie Pujol, Alain Roux, Martine Simon, Francis Ventre.*

***Pouvoir :** Jean Kints à Philippe Chailan - **Excusé :** Marcel Boyer - **Absente :** Geneviève Pougnet*

Sont désignés comme président de séance : Alain Roux, comme secrétaire de séance : Martine Simon.

Ordre du jour : Le Conseil d'administration élu lors de la précédente Assemblée générale ordinaire du 17 juillet dernier a échoué dans l'élection d'un Bureau. Après un temps de réflexion, il a été décidé de réunir à nouveau une Assemblée générale ordinaire, convoquée par le président par intérim, Marcel Boyer, afin de procéder à une nouvelle élection du Conseil d'administration, lequel se chargera de désigner le Bureau.

Nécessité de pérenniser l'association Culture & Patrimoine : L'origine de l'association remonte aux années 1990, en 2002 elle est enregistrée à la sous-préfecture de Castellane. Le but de l'association est de sauvegarder et valoriser le riche patrimoine de la commune : tour et chapelle de Piégut, la chapelle Saint-Thomas, les vestiges archéologiques du plan Saint-Pierre, la récente découverte du canal de La Bâtie, les fours à pain, etc. Avec l'actualisation des statuts se manifeste la volonté que l'association soit aux mains de l'ensemble des membres du Conseil d'administration. Que chacun selon ses capacités et compétences puisse proposer et conduire un projet avec l'accord du Conseil d'administration, qu'il s'agisse de personnes ancrées dans le territoire depuis plusieurs générations, de résidants saisonniers, d'habitants installés depuis peu, la diversité est une richesse.

Élection du Conseil d'administration : Au sujet des candidatures des absents n'ayant pas donné de pouvoir, Marcel Boyer et Geneviève Pougnet, il est décidé de leur envoyer un courrier afin qu'ils précisent leur souhait. Sans réponse de leur part et en cas d'absence au prochain CA, ils sont considérés comme non candidats et n'en font donc pas partie.

A propos de la candidature éventuelle des conseillers municipaux, les avis sont partagés, mais les élus présents, Michel Mané et Sylvain Miguel, expriment leur vœu de rester dans leur rôle d'élu et de ne pas se porter candidats au Conseil d'administration.

Le nouveau Conseil d'administration élu à l'unanimité est composé de : **André Bresson, René Caverni, Philippe Chailan, Jakline Eid, Jean Kints, Yvette Miguel, Annie Pujol, Alain Roux, Martine Simon.**

Autorisation : L'Assemblée générale autorise le président à gérer les affaires courantes, à signer les documents bancaires et financiers, ainsi que les demandes de subvention, et à ester en justice si nécessaire. L'Assemblée générale autorise le trésorier à signer les documents bancaires et financiers.

Le Président
André Bresson

Le Trésorier
René Caverni